

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

La dignité personnelle.

I.—*Ce que c'est que la dignité.*

La dignité est le sentiment que l'homme a de sa nature, de sa valeur, non seulement lorsqu'il considère sa personnalité seule, mais encore quand il se compare à toutes les autres créatures, notamment aux animaux et aux plantes.

L'homme est doué d'intelligence, de raison, de liberté et de sensibilité morale; il a une conscience qui lui fait distinguer le bien du mal, qui l'éclaire sur ses droits et ses devoirs; il est responsable de ses actes. Toutes ces facultés font la valeur de l'homme, constituent sa dignité.

Les animaux ont une certaine intelligence appelée instinct, mais qui est infiniment inférieure à celle de l'homme, qui ne leur permet pas de se perfectionner; quelques-uns jouissent d'une certaine sensibilité, mais ils ne savent ce qu'ils valent, ne peuvent comprendre la différence entre le bien et le mal; ils sont irresponsables de leurs actions.

Quant aux plantes, elles n'ont ni intelligence, ni volonté, ni mémoire, ni sensibilité morale; ce sont des êtres, purement matériels, doués d'organes et de vie, il est vrai, mais ignorant même qu'ils existent: un abîme sépare l'homme de la plante.

II.—*Comment l'homme prouve qu'il a de la dignité.*

L'homme qui a la vraie notion de sa supériorité sur les autres créatures se conduit en conséquence. Il fait un noble usage de ses facultés; il remplit fidèlement tous ses devoirs, évite le vice et pratique la vertu; il respecte dans son prochain sa propre nature et il ne per-

met pas qu'on lui manque volontairement d'égards; il recherche en toute constance la vérité et la justice; tous ses actes, toutes ses paroles inspirent la déférence; il n'abuse pas de la supériorité qu'il peut avoir sur ses semblables, ni même de celle qu'il a fatalement sur les animaux; il se montre supérieur à ceux-ci par sa tenue, sa propreté, sa tempérance, son éducation intellectuelle et morale.

III.—*Comment l'homme montre qu'il n'a pas le sentiment de la dignité personnelle.*

L'homme manque aux devoirs que lui impose le sentiment de sa dignité quand il fait un mauvais usage de ses facultés physiques, intellectuelles et morales, par exemple en n'accomplissant pas consciencieusement le rôle qui lui est dévolu ici-bas; en pratiquant le vice et en négligeant la vertu; en manquant de respect à ses semblables; en permettant qu'on l'humilie, qu'on le méprise, qu'on l'outrage, qu'on se serve de lui comme d'un instrument vil ou inconscient; en n'obéissant pas à la voix de sa conscience; en s'abaissant devant les puissants; en se conduisant avec cruauté à l'égard des animaux; en se ravalant au niveau de ceux-ci par des excès dans le boire, le manger, les plaisirs; en vivant dans la malpropreté et en foulant aux pieds les règles de la bienséance.

IV.—*Moyens pratiques à employer par l'instituteur.*

L'instituteur est un éducateur; à ce titre, il lui incombe de cultiver chez l'enfant le sentiment de la dignité personnelle. On pourrait dire que cette culture comporte l'éducation tout entière, puisque chaque fois que l'enfant commet volontairement une infraction il pèche contre sa dignité. Nous croyons toutefois qu'on peut considérer certaines fautes comme étant directement contraires à la